



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83158

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le Premier ministre sur l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Commission interministérielle de la politique immobilière.

Texte de la réponse

Instituée par l'article 18 du décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration, la commission interministérielle de la politique immobilière ne s'est pas réunie en 2014 et n'a occasionné aucun coût de fonctionnement. Cette commission a été supprimée par l'article 22 du décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83158

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4796

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7179